Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260706-D2026_73-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 06 JUILLET 2026

Délibération 2026.73

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le trente juin, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur COURDENT Stéphane, adjoint, (procuration donnée à P. LEMONNIER),
Monsieur SIGURET Jérôme, conseiller municipal, (procuration donnée à I. GOUDEDRANCHE),
Monsieur DUCRET Gautier, conseiller municipal (procuration donnée à D. de LA PORTBARRÉ).
Soit 27 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur BRAYE Valentin, conseiller municipal.

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL PAR LA COMMUNE AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur Mme Isabelle GALLOU, Adjointe

La commune de Saint-Méloir des Ondes est de plus en plus sujette à prêter du matériel au centre de loisirs, aux associations communales, aux écoles (publique et privée), ou à d'autres communes.

Aucune convention n'était mise en place.
La présente délibération a pour objectif d'acter par une convention les modalités de prêts.

Vu l'avis favorable de la commission des associations sur le projet de convention jointe.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la création de convention de prêt de matériel ;
- **PRÉCISE** que cette convention est mise en application à compter de la publication de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prêt de matériel de Saint-Méloir-des-Ondes.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie DE St-MÉLOIR-DES-ONDES (35350)